



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Décrets d'état d'urgence par neuf municipalités Crue des eaux vécue sur le territoire d'autréen

Berthierville, le 22 avril 2019 - Le lundi 22 avril, plusieurs municipalités de la MRC de D'Autray, touchées par les inondations sévissant sur le territoire, ont pris la décision de décréter l'état d'urgence. Il s'agit principalement des municipalités longeant le fleuve Saint-Laurent, Berthierville, Lavaltrie, Lanoraie, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Barthélemy, de même que Mandeville et la Ville de Saint-Gabriel.

La déclaration de l'état d'urgence a comme objectif principal de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes. Sous l'état d'urgence, les municipalités ont des pouvoirs élargis au niveau de l'administration, permettant une force d'action plus efficace et une vaste liberté de prise de décisions en lien avec la sécurité des sinistrés.

Plus concrètement, déclarer l'état d'urgence permet aux municipalités :

- D'ordonner l'évacuation des personnes et de veiller à leur hébergement, leur ravitaillement, leur habillement et leur sécurité;
- D'octroyer rapidement des contrats et d'engager les dépenses nécessaires;
- De réquisitionner, dans son territoire, les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires;
- D'accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité.

Les élus des municipalités ayant déclaré l'état d'urgence sont très préoccupés par le bien-être de leurs citoyennes et citoyens. Ces derniers font tout en leur pouvoir pour alléger cette situation critique. Des équipes formées d'employés municipaux, œuvrant tant pour la voirie que pour l'administration, sont en place sur le terrain, parfois depuis plusieurs jours, afin de maîtriser la situation. Tout au long du processus, ils sont accompagnés par l'équipe du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray.

Depuis le début de la crue des eaux, les municipalités concernées ont procédé à la formation d'un comité de coordination des mesures d'urgence. Ainsi, près de 25 000 sacs de sable ont été fournis aux sinistrés; des pompiers ont visité plus de 600 résidences à risque et le SSI de la MRC a réalisé un inventaire du nombre de fermes et de leur contenu.

Dans l'objectif de fournir un suivi adéquat aux gens concernés, l'utilisation de plusieurs moyens de communication a été priorisée. Au niveau des relations de presse, notons l'envoi de trois communiqués aux médias locaux.



Afin d'assurer une communication optimale avec les résidents des milieux à risque, le système d'appels automatisé a acheminé de nombreux messages de prévention par voie téléphonique.

Pour de l'information régulièrement mise à jour, il suffit de consulter les sites Internet des municipalités et de la MRC de D'Autray et de suivre leurs réseaux sociaux respectifs.

-30-

Source : Sébastien Proulx, agent de communication, MRC de D'Autray, 450 836-7007 poste 2528